Les nouvelles zones d'emploi de 2010

Maillage adapté à l'étude du fonctionnement et des dynamiques des marchés locaux du travail, les zones d'emploi ont été redéfinies en 2011. Pour la région Haute-Normandie, huit zones ont été ainsi déterminées. Pourvues d'atouts économiques et démographiques différents, elles sont animées de dynamiques propres quant à l'emploi et la population. Les trois zones de Rouen, Le Havre et Évreux rassemblent à elles seules huit habitants de la région sur dix. Évreux, Pont-Audemer et Vernon-Gisors se distinguent par une croissance de leur population nettement supérieure à la moyenne régionale. Les zones de Rouen et Pont-Audemer bénéficient de l'évolution de l'emploi la plus favorable, en lien avec le poids relativement faible de l'industrie. Le Havre reste la plus touchée par le chômage. Dans les zones à la frontière d'autres régions, les résidents sont les plus nombreux à travailler en dehors : c'est le cas en particulier pour Vernon-Gisors et Évreux.

Les nouvelles zones d'emploi 2010

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les entreprises et établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire. Ce zonage permet de décrire et analyser le fonctionnement des marchés locaux du travail, ainsi que les dynamigues à l'œuvre. Sur ces zones, peuvent être étudiées les conditions de l'offre et de la demande de travail, les caractéristiques du tissu économique et de la population active. Autant de facteurs qui permettent de comprendre plus finement la situation et l'évolution de l'emploi et du chômage aux niveaux régional et départemental.







Rénové sous le pilotage du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, avec l'appui de l'Insee et de la Datar, le zonage actualisé s'est substitué au 1er juillet 2011 à l'ancien zonage de 1994. Cette actualisation était nécessaire pour considérer les récentes dynamigues démographiques ayant animé les territoires : tendance à l'allongement des déplacements domicile-travail, influence croissante des pôles urbains, déclin de certains territoires. Les nouvelles zones d'emploi sont constituées à partir des flux de déplacements domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. Pour mieux circonscrire les marchés locaux du travail, désormais elles peuvent dépasser les limites administratives régionales.

Nouvelle géographie des zones d'emploi dans la région

En Haute-Normandie, huit zones sont maintenant définies contre treize auparavant. Six sont strictement départementales : quatre dans l'Eure (Bernay, Évreux, Pont-Audemer et Vernon-Gisors) et deux en Seine-Maritime (Dieppe-Caux maritime et Le Havre). Une zone est interdépartementale, Rouen, partagée entre l'Eure et la Seine-Maritime. Enfin une zone est interrégionale, Vallée de la Bresle-Vimeu, répartie entre la Haute-Normandie et la Picardie.

Avec l'influence grandissante du principal pôle économique régional, la zone de Rouen s'étend. Contraints par de grands pôles proches et plus dynamiques, des secteurs n'ont

plus une autonomie suffisante pour constituer toujours une zone d'emploi. Ainsi, le Pays-de-Bray est absorbé par la zone de Rouen presque en totalité, le secteur de Verneuil-sur-Avre par la zone d'Évreux, et celui de Fécamp totalement par la zone du Havre. Le secteur de Gisors, sous l'influence de différents pôles franciliens, est dorénavant rattaché au secteur contigu de Vernon, lui aussi en partie sous influence francilienne, formant alors la zone nouvelle de Vernon-Gisors. Le territoire de Saint-Valéry-en-Caux est partagé entre les influences des pôles havrais, rouennais et dieppois. Auparavant intégré à la zone d'emploi du Havre mais plus proche de Dieppe, il est désormais rattaché à celle de Dieppe, constituant alors la zone nouvelle de Dieppe-Caux maritime. Le secteur de Lillebonne est réparti entre les zones de Rouen et du Havre. Enfin, le secteur de la Vallée de la Bresle s'étend maintenant un peu au-delà de la région, sur le versant picard de la Bresle, formant alors la zone d'emploi interrégionale Vallée de la Bresle-Vimeu.

Rouen, le Havre, Évreux : trois zones d'emploi majeures

Les zones d'emploi construites autour des trois principaux pôles économiques de la région (Rouen, le Havre, Évreux) s'étendent nettement. Désormais, la zone de Rouen concentre plus de quatre habitants sur dix, la zone du Havre deux sur dix, et celle d'Évreux un sur dix. Ces trois zones réunissent ainsi à

Indicateurs démographiques par zone d'emploi en 2008

Zone d'emploi	Population	Part région (en %)	Densité (hab/km²)	Taux de natalité (%) 1999-2008	Taux de mortalité (%) 1999-2008
Bernay	57 659	3,2	57	12	11
Évreux	213 473	11,7	94	13	9
Pont-Audemer	48 201	2,6	76	12	10
Vernon - Gisors	120 451	6,6	119	13	8
Dieppe - Caux maritime	124 091	6,8	106	12	10
Le Havre	402 402	22,0	296	13	9
Rouen	816 214	44,7	190	13	8
Vallée de la Bresle - Vimeu	100 996	-	89	11	11
dont partie haut-normande	43 176	2,4	77	nd	nd
Région	1 825 667	100,0	148	13	9

Source: Insee, Recensement de la polpulation 2008, exploitation principale - État civil

Note : La zone Vallée de la Bresle-Vimeu est interrégionale, partagée entre la Haute-Normandie et la Picardie.

Les zones d'emploi 2010 : éléments de méthodologie

La constitution des zones d'emploi repose sur l'agrégation par étape des communes selon l'intensité des déplacements domicile-travail.

À chaque étape :

- les flux des déplacements domicile-travail les plus importants entre unités (communes ou groupes de communes agrégées précédemment) et communes non encore agrégées, sont repérés;
- si l'unité constituée dépasse un certain seuil en termes de nombre d'emplois (10 000 pour la Haute-Normandie), cette unité appelée alors pôle d'emploi peut agréger d'autres communes mais ne peut l'être avec une autre zone en constitution.

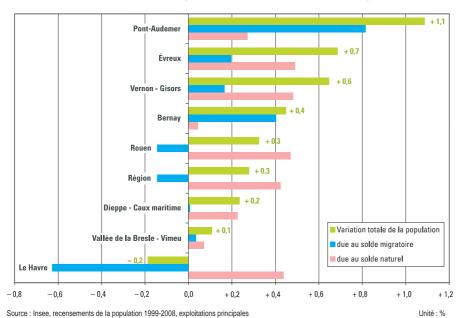
Le principe est donc de maximiser parmi l'ensemble des actifs en emploi d'une zone la proportion de "stables", c'est-à-dire les actifs travaillant dans leur zone de résidence.

La constitution des nouvelles zones d'emploi a respecté un certain nombre de contraintes relatives notamment à la taille des territoires (superficie, population, emplois) et à leur géographie (pas de fractionnement infra-communal, contiguïté des communes, partition entière de la France, etc.), mais aussi à la mobilité des actifs (distance maximale domicile-travail). Pour mieux circonscrire les marchés locaux du travail, les zones d'emploi peuvent désormais dépasser les limites administratives régionales, même si celles-ci ont été le plus souvent respectées.

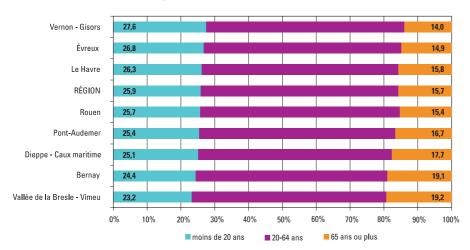
Les résultats produits ont été soumis dans chaque région à l'expertise des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et des Directions régionales de l'Insee. Une concertation a ensuite été menée sous la responsabilité des Préfets de région (ou par délégation, des Direccte) auprès des acteurs locaux concernés.



Évolution de la population des zones d'emploi sur la période 1999-2008 : taux de variation annuels moyens de la population, contributions annuelles moyennes du solde naturel et du solde migratoire



Structure par âge de la population des zones d'emploi en 2008



Source : Insee, resencement de la population 2008, exploitation principale

Évolution de l'emploi total par secteur d'activité de 1999 à 2008 selon la zone d'emploi

Zone d'emploi	Agriculture	Industrie	Construction	Services marchands	Services non marchands	Ensemble
Bernay	- 14	- 21	+ 48	+ 13	+ 15	+ 3
Évreux	- 27	– 18	+ 31	+ 12	+ 16	+ 6
Pont-Audemer	-7	-8	+ 7	+ 22	+ 22	+ 12
Vernon - Gisors	- 23	– 13	+ 28	+ 18	+ 16	+ 8
Dieppe - Caux maritime	- 16	- 4	+ 15	+ 6	+ 24	+ 7
Le Havre	- 16	- 11	+ 24	+ 11	+ 15	+ 8
Rouen	- 16	-8	+ 29	+ 12	+ 17	+ 10
Vallée de la Bresle - Vimeu	– 15	– 15	+ 34	+ 8	+ 16	-1
Région	- 16	- 12	+ 27	+ 12	+ 17	+ 8

Source: Insee, Recensements de la polpulation 1999 et 2008, exploitations complémentaires lieu de travail

elles seules huit habitants sur dix de la région. Suivent Dieppe-Caux maritime, Vernon-Gisors et Vallée de la Bresle-Vimeu, rassemblant chacune un peu plus de 100 000 habitants. Les zones de Pont-Audemer et Bernay sont de taille plus réduite, avec environ 50 000 habitants chacune. Quant à la zone interrégionale Vallée de la Bresle-Vimeu, sa partie haut-normande réunit quatre habitants sur dix de son territoire, soit environ 40 000 habitants.

Fort dynamisme démographique des zones d'Évreux, Vernon-Gisors et Pont-Audemer

Entre 1999 et 2008, à périmètre constant, les zones de Pont-Audemer, Évreux et Vernon-Gisors ont bénéficié d'une croissance démographique nettement plus forte que l'ensemble de la région. Pour Évreux et Vernon-Gisors, cette croissance s'appuie davantage sur la composante naturelle, et pour Pont-Audemer, davantage sur la composante migratoire. Pour les zones de Bernay, Rouen et Dieppe-Caux maritime, l'augmentation de la population est comparable à celle de la région. Mais les facteurs de croissance sont différents. Pour Bernay, elle est essentiellement imputable à l'excédent migratoire. En revanche, pour Rouen et Dieppe-Caux maritime, la croissance est due en quasi-totalité à l'excédent naturel. Seule la zone du Havre subit une érosion démographique sur la période, l'excédent naturel ne compensant que partiellement le fort déficit migratoire.

Vernon-Gisors et Évreux se distinguent par la jeunesse de leur population. *A contrario*, la Vallée de la Bresle-Vimeu, Bernay, et dans une moindre mesure, Dieppe-Caux maritime, sont marquées par un profil plus vieilli.

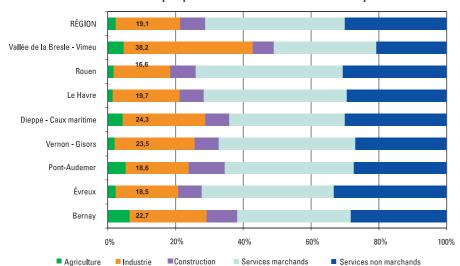
Une évolution de l'emploi dépendante du tissu économique

Entre 1999 et 2008, à périmètre constant, toutes les zones de la région, exceptée Vallée de la Bresle-Vimeu, ont bénéficié d'une croissance de l'emploi, mais avec une ampleur variable.

L'emploi a augmenté plus fortement dans les zones de Pont-Audemer et Rouen que sur l'ensemble de la région (+ 12,0 % et + 10,0 % contre + 8,0 %). Ce sont les deux zones

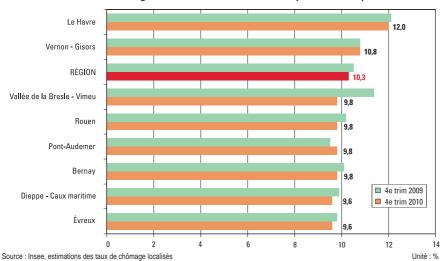
Unité:%

Structure de l'emploi par secteur en 2008 selon la zone d'emploi



Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire lieu de travail

Taux de chômage aux 4e trimestres 2009 et 2010 par zone d'emploi



Indicateurs de mobilité en 2008 par zone d'emploi

zone d'emploi	Taux de	stables	Part de l'emploi occupé par des actifs résidents		
	1999	2008	1999	2008	
Bernay	74	68	81	78	
Évreux	77	72	83	80	
Pont-Audemer	68	62	82	79	
Vernon - Gisors	66	60	78	73	
Dieppe - Caux maritime	86	82	87	85	
Le Havre	94	93	92	91	
Rouen	90	88	93	91	
Vallée de la Bresle - Vimeu(1)	87	82	86	83	
Région*	94	92	97	96	

Source: Insee, Recensements de la polpulation 1999 et 2008, exploitations complémentaires lieu de résidence et lieu de travail Région*: région "étendue", càd l'ensemble des 8 zones d'emploi (dont la totalité de la zone interrégionale Vallée de la Bresle-Vimeu).

Stable : pour une zone, actif résident travaillant à l'intérieur

Taux de stables : pour une zone, nombre de stables / nombre d'actifs résidents ayant un emploi.

dans lesquelles le secteur industriel était déjà le moins présent en 1999. Comparativement à la région, pour Rouen, la progression de l'emploi a été plus vive dans la construction et le recul moins marqué dans l'industrie. Pour Pont-Audemer, si l'emploi industriel s'est aussi replié moins fortement qu'en région, les services ont bénéficié d'une croissance beaucoup plus soutenue. L'emploi a augmenté plus modérément pour les zones d'Évreux et Bernay. Pour Évreux, le dynamisme de la construction a compensé le recul de l'emploi dans l'industrie et l'agriculture. Par contre, pour Bernay, les nombreuses créations du secteur de la construction ont été insuffisantes pour compenser les destructions massives dans l'industrie. Enfin, seule la Vallée de la Bresle-Vimeu a subi une érosion de son volume d'emplois. L'emploi industriel y recule nettement alors que cette zone est la plus industrielle de la région, rassemblant deux fois plus d'emplois dans ce secteur que la région (38 % contre 19 %).

Chômage : des zones particulièrement affectées

Fin 2010, le taux de chômage s'élève à 10,3 % en Haute-Normandie. Dans toutes les zones, le chômage est plus présent qu'au niveau national. Celle du Havre est la plus affectée, avec 1,7 point de plus que la région. Vient ensuite Vernon-Gisors. Les autres zones présentent des taux de chômage sensiblement identiques, inférieurs d'environ 0,5 point au taux régional. Sur un an, seule la zone de Pont-Audemer subit une aggravation du chômage, alors que la tendance régionale est à la baisse. Il se replie nettement dans la zone de la Vallée de la Bresle-Vimeu (- 1,6 point sur un an) et retrouve ainsi son niveau d'avant la crise. Spécialisée dans l'industrie (cf. supra), et notamment l'industrie du verre, cette zone a été plus sensible à l'amélioration de la conjoncture et a en outre bénéficié d'un soutien de la filière verrière par les pouvoirs publics. En revanche, la baisse du chômage est négligeable pour la zone du Havre (- 0,1 point), déjà la plus affectée fin 2009.

Résider dans une zone, travailler dans une autre

L'attractivité des pôles économiques se diffuse au travers du réseau des infrastructures de transport, orientant les flux de déplace-

Unités : %



ment et permettant des connexions distantes domicile-travail. La plupart de ces navettes sont internes à une même zone d'emploi, mais d'autres relient aussi deux zones, d'une même région ou non.

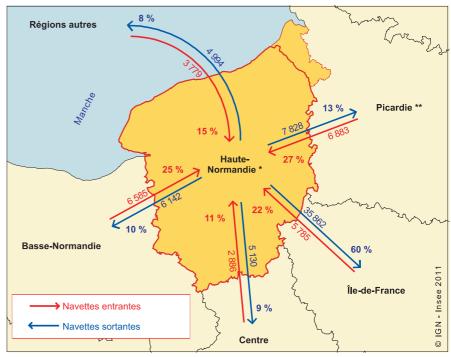
Les zones constituées autour de pôles économiques secondaires sont moins autonomes car influencées par un ou plusieurs pôles extérieurs, intra ou extra régionaux. L'attraction des régions limitrophes est plus sensible sur les zones frontalières. Comme Bernay et Pont-Audemer, Évreux et Vernon-Gisors se distinguent par une proportion plus élevée de résidents ayant un emploi travaillant en dehors (entre 28 % et 40 % pour elles quatre). Cependant, pour ces deux zones frontalières, la plupart des sortants travaillent dans une autre région (environ 70 %).

Les navettes avec les régions limitrophes

La Haute-Normandie, considérée dans une acception large en y intégrant la partie picarde de la zone interrégionale Vallée de la Bresle-Vimeu, échange essentiellement avec ses régions voisines, mais celles-ci se distinguent par l'intensité des navettes domicile-travail.

Les navettes sortantes ont pour destination principale l'Île-de-France, qui est en 2008 le lieu de travail pour six résidents hauts-normands sur dix travaillant hors de la région. L'influence francilienne est évidemment la plus forte sur la zone adjacente de Vernon-Gisors. Elle devient un peu moins intense sur celle d'Évreux, et plus faible mais sensible sur celle de Bernay, pourtant non adjacente. Par différents pôles, la Picardie diffuse une influence multiple. La Basse-Normandie exerce une attraction modérée sur les zones contiguës de Bernay et surtout Pont-Audemer. La région Centre attire un nombre significatif d'actifs de la zone d'Évreux. Le principal pôle régional n'est que très peu ouvert sur la région francilienne : seulement 2.1 % des résidents de la zone de Rouen ayant un emploi travaillent en Île-de-France, soit 8 600 personnes. La liaison entre les deux métropoles régionales est du même ordre, avec 2,6 % des Rouennais ayant un emploi travaillant sur Paris, soit 970 personnes.

Navettes domicile-travail en 2008 avec les régions limitrophes



Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire

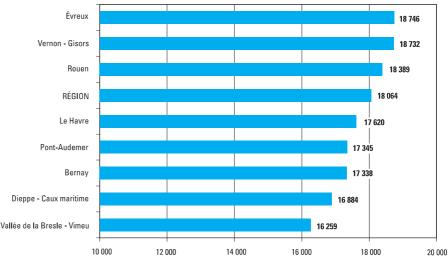
Haute-Normandie* : région étendue, avec partie picarde de la zone de la Vallée de la Bresle-Vimeu.

Picardie** : région restreinte, sans la partie picarde de la zone de la Vallée de la Bresle-Vimeu.

Note de lecture :

- parmi l'ensemble des résidents haut-normands travaillant hors de la région, 60 % (soit 35 862 personnes) vont travailler en Île-de-France.
- parmi l'ensemble des personnes travaillant en région mais résidant en dehors, 22 % (soit 5 785 personnes) proviennent de la région Île-de-France.

Revenu fiscal médian en 2009 par unité de consommation selon la zone d'emploi



Source : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages



Les navettes entrantes sont mieux partagées entre les régions limitrophes. Parmi les actifs travaillant en Haute-Normandie mais résidant en dehors, un quart proviennent de la Picardie, un quart de l'Île-de-France et un quart de la Basse-Normandie. La région Centre induit un flux nettement plus faible (un sur dix).

Entre 1999 et 2008, pour la Haute-Normandie les échanges avec les régions extérieures ont progressé. Cependant, les navettes sortantes ont augmenté deux fois plus vite que les entrantes. Si l'attractivité de l'Île-de-France est restée constante pour l'ensemble de la région, son influence s'est intensifiée pour les zones de Vernon-Gisors et dans une moindre mesure d'Évreux, mais s'est atténuée pour toutes les autres. Conjointement, l'influence de la Basse-Normandie s'est affirmée, essentiellement pour la zone de Pont-Audemer. Quant aux navettes entrantes, en proportion des actifs venant travailler en région, les résidents bas-normands sont nettement plus présents, alors que les résidents franciliens, un peu moins.

Des ressources des ménages liées aux spécificités locales

Trois zones présentent un revenu fiscal médian par unité de consommation supérieur à celui de la région : Rouen, Vernon-Gisors et Évreux. Deux se situent très nettement en-dessous : Vallée de la Bresle-Vimeu et Dieppe-Caux maritime. Ces différences sont liées pour partie à la composition de la population active par catégorie socioprofessionnelle. Les zones dans lesquelles ouvriers et employés sont les moins présents parmi l'ensemble des actifs bénéficient des revenus les plus élevés. Construites autour de pôles économiques majeurs et autonomes, les zones de Rouen et d'Évreux offrent des emplois plus qualifiés et mieux rémunérés, essentiellement occupés par des actifs résidents. Bénéficiant de moins d'atouts économiques, Vernon-Gisors est plutôt un territoire résidentiel pour des actifs qualifiés travaillant à l'extérieur. La moitié de ses résidents cadres, professions intellectuelles supérieures et intermédiaires ayant un emploi travaillent en dehors de la zone, dont deux tiers en Île-de-France.

Définition

Unité de consommation

Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut considérer la seule consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage n'augmentent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie. Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation (UC) à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Insee Haute-Normandie

8 quai de la Bourse 76037 Rouen cedex 1

Tél: 02 35 52 49 11

Informations statistiques: 09 72 72 4000 du lundi au vendredi, 9h à 17h (prix d'un appel local)

Pour en savoir plus

Région Haute-Normandie : nouvelles zones d'emploi, nouveaux taux de chômage / Insee de Haute-Normandie / Jérôme MARAJDA. - In : Brève d'Aval. - N°36 (2011, nov.).



Directeur de la publication :

Alain MAI MARTEI

Rédactrice en chef :

Maryse CADALANU

Auteurs

Ravi BAKTAVATSALOU Jérôme MARAJDA

Mise en page: Françoise LEROND © INSEE 2011 ISSN: 0762-2538

ISBN: 978-2-11-069462-1 Dépôt légal : novembre 2011 Code Sage : AVAL10968

Imprimerie IROPA 76800 Saint-Etienne du Rouvray